

Un classement consensuel

SAINT-ÉMILION Les châteaux Pavie et Angélus rejoignent Cheval Blanc et Ausone. Le nouveau classement se met au diapason du marché

ALAIN MONTANGUON
a.montanguon@sudouest.fr

Angélus et Pavie rejoignent Cheval Blanc et Ausone sur la plus haute marche du podium du nouveau classement de Saint-Émilion, ces premiers grands crus classés A tant convoités. Pas de surprise finalement tant la rumeur annonçait avec insistance depuis plusieurs jours cette consécration pour, respectivement, Hubert de Boüard, copropriétaire, et Gérard Perse. Ce dernier avait loupé d'un cheveu, la récompense en 2006. Pour les deux viticulteurs, c'est l'apothéose de leurs investissements depuis vingt ans et d'un travail d'équipe qui a porté ses fruits. Il se murmurait que cette nomination n'était pas du goût de leurs deux aînés.

« Le nouveau classement de 2012-2022 compte 82 châteaux sur 96 candidatures »

Alain Lurton, directeur de Cheval Blanc (Bernard Arnault et Albert Frère), a félicité Gérard Perse. Quant à Alain Vauthier (Ausone), il a juste concédé ce commentaire. « Il ne m'appartient pas de juger. »

Hier, à 18 heures, alors qu'à Paris l'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao) révélait officiellement à la presse cette nouvelle proposition de classement, Jean-Luc Thunevin débouchait le

champagne à Saint-Émilion. Le viticulteur ne cachait pas lui non plus sa joie de voir son château Valandraud accéder à l'étage premier grand cru classé (mention B) sans passer par la case grand cru classé.

Bond spectaculaire

La consécration pour ce « bad boy », le nom d'un de ces millésimes, vingt-et-un ans après sa première vendange, en ce temps lointain des « vins de garage » qui charmèrent tant Robert Parker. Il n'est pas le seul à se hisser dans la hiérarchie. Château Mondotte, propriété du comte Von Neipperg, fait un bond encore plus spectaculaire. Jusque-là en appellation Saint-Émilion, le domaine rejoint la liste des premiers grands crus classés B au même titre d'ailleurs que son Canon La Gaffelière auparavant en grand cru classé.

Au total, le classement 2012-2022 compte 82 châteaux sur 96 candidatures. Ils étaient 72 précédemment. Certains voient dans cet élargissement une volonté de l'Inao de chercher le consensus.

En se dotant d'une « nouvelle force de frappe économique », selon Pierre Lurton, qui rééquilibre la rive gauche et la rive droite de Bordeaux, le classement se met aussi au diapason du marché qui avait déjà établi son propre classement. La Mondotte, comme le souligne le comte, se vendait déjà au même tarif qu'Angélus ou Pavie.

Pour réussir leur examen d'entrée, les candidats ont dû convain-



De haut en bas et de gauche à droite : Hubert de Boüard (Angélus), Gérard Perse (Pavie), Stéphan Von Neipperg (Mondotte, Canon La Gaffelière), J.-Luc et Muriel Thunevin (Valandraud). ARCH. « 50 »

cre les deux organismes tiers et indépendants désignés par le directeur de l'Inao : Qualisud pour la réalisation des prélèvements des vins et l'organisation de la dégustation ; le bureau Veritas Certification (ex-Qualité France) pour les contrôles sur pièces et sur place en vue de l'examen de la notoriété, de l'assiette foncière et de la conduite de l'exploitation.

66 grands crus classés

Certains d'entre eux ont été recalés en première instance cet été (on parle d'une trentaine de châteaux) et ont dû repasser en com-

mission de rattrapage. Ainsi, Jean-Luc Thunevin obligé de réduire la parcelle classée de Valandraud qui manquait d'homogénéité de 10 ha à 8 ha.

Et maintenant, qu'est-ce que ce la va changer ? « Les banquiers vont se montrer plus gentils », ironise ce dernier. « Le classement ramène de la sérénité à Saint-Émilion », commente Hubert de Boüard, son principal promoteur président de la section Saint-Émilion et Saint-Émilion grand cru au sein du conseil des vins de Saint-Émilion et président également de la commis-

sion régionale de l'Inao. À lire ce classement, il semble en effet que l'Inao a voulu calmer les esprits. Les châteaux Lamarzelle, Guadet, Villemaurine, Cadet Bon et Petit Faurie de Soutard à l'origine, entre autres, de la contestation du classement de 2006, figurent parmi les 66 grands crus classés.

Cette proposition de classement par l'Inao doit maintenant être ratifiée par les ministères de l'Agriculture et de la Consommation. Reste qu'il est toujours possible que des viticulteurs fassent connaître leur mécontentement.

LE NOUVEAU CLASSEMENT

LES PREMIERS GRANDS CRUS CLASSÉS A :

Château Angélus (promu), Château Ausone, Château Cheval Blanc, Château Pavie (promu).

CLASSÉS B :

Clos Fourtet, Château La Gaffelière, Château Beauséjour (héritiers Dufau Lagarrosse), Château Larcis Ducasse (promu), Château Beau-Séjour Bécot, Château La Mondotte (promu), Château Belair-Monange, Château Canon, Château Pavie Macquin, Château Canon La Gaffelière (promu), Château Troplong Mondot, Château Trotteville, Château Figeac, Château Valandraud (promu).

LES GRANDS CRUS CLASSÉS :

Château L'Arrosée, Château Baleslard La Tonnelle, Château Barde-Haut (promu), Château Bellefont-Belcier, Château Bellevue, Château Berliquet, Château Cadet-Bon, Château Capdemourlin, Château Le Chatelet (promu), Château Chauvin, Château Clos de Sarpe (promu), Château La Clotte, Château La Commanderie (promu), Château Corbin, Château Cote de Baleau (promu), Château La Couspaude, Château Dassault, Château Destieux, Château La Dominique, Château Faugères (promu), Château Faurie de Souchard, Château de Ferrand (promu), Château Faurie de Souchard, Château Fleur Cardinale, Château La

Fleur Orange (promu), Château Fombrauge (promu), Château Fonplégade, Château Fonroque, Château Franc Mayne, Château Grand Corbin, Château Grand Corbin-Despaigne, Château Grand Mayne, Château Les Grandes Murailles, Château Grand-Pontet, Château Guadet (promu), Château Haut-Sarpe, Clos des Jacobins, Couvent des Jacobins, Château Jean Faure (promu), Château Laniote, Château Larmande, Château Laroque, Château Laroze, Clos La Madeleine (promu), Château La Marzelle, Château Monbousquet, Château Moulin du Cadet, Clos de l'Oratoire, Château Pavie Decesse, Château Péby Faugères (promu), Château Petit Faurie de Soutard, Château de Pressac (promu), Château Le Prieuré, Château Quinault l'Enclos (promu), Château Ripeau, Château Rochebelle (promu), Château Saint-Georges-Cote-Pavie, Clos Saint-Martin, Château Sansonnet (promu), Château La Serre, Château Soutard, Château Tertre Daugay, Château La Tour Figeac, Château Villemaurine, Château Yon Figeac. **ONT DISPARU DU CLASSEMENT :** Les châteaux : Magdelaine (intégré à Belair-Monange), Bergat (Trotteville), Cadet-Piola (Soutard), Haut-Corbin (Grand Corbin), Corbi Michotte, Matras (Canon), La Tour du Pin Figeac (Giraud-Belivier) et La Tour du Pin Figeac (Moueix).